

 <p>Fondée en 1863 <b>Régates Sétoises</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DU RALLYE LES COPAINS D'A BORD</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Organisé par la Société Nautique de Sète</p>
---	--

### 1- ORGANISATEUR :

La Société Nautique de Sète (SNS) organise le Rallye Les Copains D'à Bord, en collaboration avec l'Association des Plaisanciers du Port de Frontignan (APPF), l'Amicale Sportive des Plaisancier de Palavas Les Flots (ASPPF), l'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue(ASPPC) et l'Association des Plaisanciers du Port de la Grande-Motte (APPGM) et l'Association des Plaisanciers d'Agde et du Cap (APAC) qui se déroulera du jeudi 11 mai au dimanche 14 mai 2017.

### 2- DENOMINATION :

Il s'agit d'un raid côtier, baptisé **RALLYE LES COPAINS D'A BORD**

Sur une idée de l'Association des Plaisanciers de Palavas les Flots, créatrice des croisières de la baie d'Aigues-Mortes avec le « Rallye du phare de la Méditerranée » qui à passé le relai à l'Association des Plaisanciers du Port de la Grande Motte « Rallye des Pyramides ». Les organisateurs ont souhaité que cet évènement ait lieu chaque année sous une même appellation «**Les Copains d'à Bord**»

### 3- BUT :

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux (voiliers ou moteur) **dans une ambiance conviviale et sécurisante**. Il n'est pas question de compétition mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif.

**L'accent est mis sur la convivialité et sur la navigation familiale.**

Ce « raid » doit permettre à tous les plaisanciers de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

### 4- QUI PEUT PARTICIPER :

Tout plaisancier ayant ou non déjà effectué des sorties de plusieurs jours en faisant du port à port, en compagnie d'autres plaisanciers visant le même but.

Les bateaux à moteurs (pouvant rapidement intervenir en cas de besoins) sont les bienvenus.

Les voiliers habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, la taille n'étant pas un critère de sélection (sauf dérivateurs légers et multicoques non habitables).

Les néophytes comme les navigateurs confirmés, l'expérience des uns aidant grandement les autres.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (moins de 6 miles ou plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement

minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur.

#### **5- DUREE :**

Quatre jours: départ de Sète et retour à Sète

#### **6- DATE :**

La date en est fixée par le comité d'organisation lors des réunions préparatoires. Il a été établi que **le Rallye 2017 se déroulera du jeudi 11 mai au matin au dimanche 14 mai à Midi avec escales et repas du soir ou apéritif dinatoire à : Port-Camargue le jeudi 11 mai, le vendredi 12 mai à La Grande-Motte, le samedi 13 mai au Cap d'Agde et le 14 mai à Sète pour le repas du midi.**

#### **7- COUVERTURE :**

Les navires participant à cette manifestation doivent obligatoirement être couverts par une assurance RC.

Pour ce « raid» toutefois, une décharge devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur.

#### **8- COÛT DE LA PARTICIPATION :**

Le coût de cette participation doit être modeste. Il est fixé par le comité d'organisation. Les fonds ainsi reçus doivent servir pour les frais communs (apéritifs, repas, prix de l'escale dans certains ports, etc...). Une somme de **90 EUROS** par adulte sera le prix de la provision. Toutefois, en cas de bilan déficitaire un complément pourra être demandé aux participants.

#### **9- LES BATEAUX :**

Doivent être conforme à la législation des affaires maritimes et fonction de la législation vigueur.

#### **10- PARCOURS :**

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des aléas de la météo). Pour cette année les étapes ne doivent pas excéder **32 Milles Nautiques**. Avec obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir l'organisation en précisant l'heure d'arrivée prévue.

Pour faciliter les manœuvres d'amarrage, il est souhaitable que les entrées s'échelonnent entre **17h00 et 18h00** après contact avec le membre précurseur nommé par l'organisation qui aura préparé l'accueil avec les différentes capitaineries des villes étapes par VHF ou téléphone.

- **Jeudi 11 mai**      **Sète - Port-Camargue**
- **Vendredi 12 mai**   **Port-Camargue - La Grande-Motte**
- **Samedi 13 mai**    **La Grande-Motte - Le Cap d'Agde**
- **Dimanche 14 mai**   **Le Cap d'Agde - Sète**

Prévoir éventuellement un accueil à Sète pour le mercredi 10 mai au soir et le dimanche 14 mai au soir.

#### **11- BRIEFING:**

L'installation des bateaux terminée, l'heure du briefing vous sera communiquée au moment du traditionnel apéritif. L'heure de départ, la remise des jeux et les conditions de navigation seront évoquées.

#### **12- APPAREILLAGE :**

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. Une fois la passe franchie, les bateaux s'élanceront après que le départ ait été donné par le Comité d'Organisation. Ils se rassembleront devant l'entrée du port et la flotte prendra le départ en respectant la procédure.

#### **13- PORTER ASSISTANCE :**

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le canal 16 ou par téléphone en composant le 196 en cas de risque supérieur.

#### **14- LES REGLES A RESPECTER :**

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ.

**Une veille permanente sur le canal 72 de la VHF est obligatoire.**

#### **15- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au delà de 6 miles d'un abri. La date des révisions périodiques doivent figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents (en fonction de la nouvelle législation à voir).

#### **16- LES INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions doivent impérativement parvenir à la cellule organisation **au plus tard le 28 avril 2017. Elles ne seront considérées comme effectives que si elles sont accompagnées du règlement.**

Elles sont enregistrées par les associations partenaires de la SNS, chacune pour ses adhérents respectifs. Une fiche d'engagement sera établie par les participants et sera adressée accompagné du chèque, d'un montant de **90 euros par participant**. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à **6** par association partenaire, de telle façon que le nombre total soit au maximum de **36** bateaux, les inscriptions seront prises par ordre chronologique, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles de dernière minute.

## 17- ESCALES :

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus.

Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port muni de l'acte de francisation du bateau.

**De part son inscription, chaque skipper accepte et favorise l'amarrage à couple ou à triple en fonction des nécessités liées à la configuration et aux places disponibles dans les ports prévus sur l'itinéraire.**

## 18- CONDITIONS DE PARTANCE :

Nous sommes en vacances, nous n'avons donc pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux participants de prendre la mer. C'est uniquement sous la responsabilité du skipper que le bateau prendra le départ de l'étape.

Dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, les repas commandés à l'avance seront quand même servis, chacun faisant son affaire pour se rendre à l'escale prévue par voie terrestre.

En cas de non-partance il sera organisé si possible des animations entre les participants (pétanque, cartes, visites des curiosités locales, etc.). Ces animations, organisées par chaque association partenaire, n'ont aucun caractère obligatoire et sont laissées à l'initiative de chacun.

## 19- REMISE DES RECOMPENSES :

Un « Jeu » sera organisé chaque jour par la SNS. Aucune aide extérieure (internet, téléphone portable, etc.) ne sera admise.

Des récompenses seront distribuées par les clubs de l'escale lors du repas du soir aux vainqueurs désignés par un jury de ladite escale.

## 20- SOIREES :

A chaque étape, un repas ou un buffet dinatoire sera pris en commun et inclus dans le forfait d'engagement, l'organisation en incombe à l'association de la ville escale, qui en assure la logistique.

Pour faciliter l'organisation, et dans le cas où des participants non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (**24 € par personne par repas et 14 € pour les buffets**) **sera prise au plus tard à la remise des inscriptions le 28 avril 2017.**

Ce règlement, compte tenu de l'esprit de la manifestation, ne veut être qu'un guide, entre personnes animées d'un esprit convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers, pour faciliter le travail des organisateurs, les aider et pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'événement de ce type.

**Contacts SNS : Raymond SCHAEFFER, secrétaire de la SNS Tel: 06 30 13 42 78**